



COMMISSION PERMANENTE SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

**Étude des prévisions budgétaires 2012, des budgets des sociétés
paramunicipales de la Ville de Montréal ainsi que du budget 2012 et du
programme triennal d'immobilisations 2012-2014 de la Société de transport de
Montréal**

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

**Rapport déposé au conseil municipal
Le mardi 13 décembre 2011**

Direction générale
Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est - Bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone: 872-3770 Télécopieur: 872-5655

La commission

Président

*M. Sammy Forcillo, FCA
Conseiller de ville
Arrondissement de Ville-Marie*

Vice-présidents

*M. Pierre Lampron
Conseiller de ville
Arrondissement de Rosemont – La
Petite-Patrie*

*M. Peter F. Trent
Maire de la Ville de Westmount*

Membres

*M. Robert Coutu
Maire de la Ville de Montréal-Est*

*Mme Andrée Hénault
Conseillère de ville
Arrondissement d'Anjou*

*M. Peter McQueen
Conseiller de ville
Arrondissement de Côte-des-Neiges
– Notre-Dame-de-Grâce*

*Mme Marie Potvin
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement d'Outremont*

*M. François Robillard
Conseiller de ville
Arrondissement de Ville-Marie*

*M. André Savard
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de Verdun*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Saint-Léonard*

*M. Bertrand Ward
Conseiller de ville
Arrondissement de Pierrefonds—
Roxboro*

Montréal, le 13 décembre 2011

Monsieur Harout Chitillian
Président du conseil municipal
Hôtel de Ville de Montréal

Monsieur le Président,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur les finances et l'administration, le rapport d'étude publique et les recommandations relatives aux prévisions budgétaires 2012, aux budgets des sociétés paramunicipales et au budget 2012 ainsi qu'au programme triennal d'immobilisations 2012-2014 de la Société de transport de Montréal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

Les secrétaires recherchistes,

Original signé

Original signé

Sammy Forcillo, FCA

Edwige Noza

Original signé

Pierre G. Laporte

TABLE DES MATIÈRES

	Page
LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE.....	4
LE CONTENU DU RAPPORT	5
LES RECOMMANDATIONS.....	6
ANNEXE 1 : RAPPORTS COMPLÉMENTAIRES.....	12
• Messieurs Peter F. Trent et Robert Coutu (p.12)	
• Messieurs Pierre Lampron et François Robillard (p.16)	
• Monsieur Peter McQueen (p.26)	

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

La Commission permanente sur les finances et l'administration a procédé à une étude publique du budget de fonctionnement 2012 et des budgets des sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal ainsi que du budget 2012 et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2012-2014 de la Société de transport de Montréal (STM).

Préalablement à la tenue de cette étude publique sur le budget 2012, il importe de rappeler que la commission a procédé, pendant le mois de septembre 2011, à l'étude du PTI 2012-2014 de la Ville de Montréal. Par la suite, au mois d'octobre 2011, la commission a tenu des séances sur les orientations budgétaires 2012.

Dans le cadre des travaux préalables à la tenue de cette étude, un avis public a été diffusé dans deux grands quotidiens montréalais, l'un anglophone et l'autre francophone, de même que sur le site Internet de la Ville. L'avis précisait les dates des séances des assemblées publiques de la commission ainsi que les modalités de participation du public. De plus, l'ensemble des maires d'arrondissement, des conseillers de ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement ainsi que des maires des villes liées ont également été invités à participer aux assemblées.

Les séances publiques ont eu lieu les 2, 5, 6, 7 et 8 décembre 2011 à la salle du conseil de l'hôtel de ville selon le calendrier produit à la page suivante. Le 9 décembre, les membres de la commission ont discuté des recommandations et le 12 décembre 2011, la commission a adopté ses recommandations.

Le président du comité exécutif, responsable des finances, M. Michael Applebaum, le directeur général de la Ville, M. Louis Roquet, la directrice générale associée, Développement et opérations, Mme Rachel Laperrière ainsi que le directeur général associé, Concertation des arrondissements et ressources matérielles, M. Serge Lamontagne, ont assisté à plusieurs assemblées de la commission sur le budget 2012.

Au cours de ces assemblées, la commission a entendu les présentations du directeur principal des finances et trésorier, M. Robert Lamontagne, ainsi que celles de tous les services et directions de la Ville de Montréal ainsi que de la STM. Quant aux budgets des sociétés paramunicipales, les cahiers budgétaires ont fait l'objet d'un dépôt auprès des commissaires. Des périodes de questions et de commentaires réservées au public étaient prévues à chaque séance. De plus, des périodes réservées aux questions et aux commentaires des membres de la commission ont suivi les différentes présentations.

Finalement, la Commission a pris acte du mémoire déposé par M. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine.

Le présent document peut être consulté à la Division des élections et du soutien aux commissions de la Direction du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville, de même que sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/commissions. Pour informations: 514 872-3770.

LE CONTENU DU RAPPORT

Compte tenu des délais alloués à cette étude, le présent document ne contient que les recommandations adoptées par la commission lors de l'assemblée publique du 12 décembre 2011, conformément aux articles 33, alinéa 2 du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009) et de l'article 39 alinéa 2 du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (RCG 06-024).

Calendrier des séances d'étude publique de la commission¹

Date	Heure	Budgets étudiés
2 décembre	8h30	Budget général de fonctionnement
2 décembre	14h00	<i>Direction du greffe</i> <i>Direction des affaires institutionnelles</i> <i>Direction des communications</i> <i>Ombudsman de Montréal</i> <i>Office de consultation publique de Montréal</i> <i>Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal</i> <i>Bureau du contrôleur général</i> <i>Conseil interculturel de Montréal</i> <i>Conseil jeunesse de Montréal</i> <i>Conseil des Montréalaises</i> <i>Société de gestion Marie-Victorin</i> Direction générale Muséums nature
5 décembre	8h30	Service des finances <i>Commission de la fonction publique</i> Service du capital humain
5 décembre	14h00	Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière Service des technologies de l'information
6 décembre	9h00	Service de l'eau
6 décembre	14h00	<i>Société d'habitation et de développement de Montréal</i> <i>Corporation d'habitation Jeanne-Mance</i> <i>Office municipal d'habitation de Montréal</i> <i>Corporation Anjou 80</i> Direction générale associée – Développement et opérations Direction de l'administration Direction du développement économique et urbain Direction de l'habitation
7 décembre	8h30	<i>Conseil du patrimoine de Montréal</i> <i>Conseil des arts de Montréal</i> <i>Société du parc Jean-Drapeau</i> <i>Musée de la Pointe-à-Callière</i> Direction de la culture et du patrimoine Direction des grands parcs et du verdissement Direction des sports Direction de la diversité sociale
7 décembre	14h00	Commission des services électriques Direction de l'environnement et du développement durable Direction des travaux publics Direction des transports
7 décembre	20h00	Société de transport de Montréal
8 décembre	8h30	Direction générale associée – Concertation des arrondissements et des ressources matérielles Direction de la concertation des arrondissements Direction de la propreté et du déneigement Direction de l'approvisionnement
8 décembre	14h00	Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux Direction des immeubles Direction des stratégies et transactions immobilières

¹ Les budgets des unités administratives, organismes et sociétés paramunicipales inscrits en italique ont été déposés à la commission, mais n'ont pas fait l'objet de présentation.

LES RECOMMANDATIONS

À l'issue de l'étude publique du budget 2012, la Commission permanente sur les finances et l'administration tient à remercier les services municipaux et les sociétés paramunicipales pour leur collaboration aux travaux et recommande au conseil :

Budget général de fonctionnement 2012

R-1

D'adopter les prévisions budgétaires du budget général de fonctionnement de la Ville de Montréal pour l'année 2012;

MM. LAMPRON, ROBILLARD ET MC QUEEN EXPRIMENT LEUR DISSIDENCE.

R-2

D'adopter les prévisions budgétaires des services municipaux suivants pour l'année 2012, soit : la Direction générale, le Service des finances, le Service du capital humain, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, le Service des technologies de l'information, le Service du développement et des opérations, le Service de l'eau et le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles.

MM. LAMPRON, ROBILLARD ET MC QUEEN EXPRIMENT LEUR DISSIDENCE.

Budget des sociétés paramunicipales et autres instances

R-3

D'adopter les prévisions budgétaires 2012 de l'Ombudsman de Montréal;

MM. LAMPRON ET ROBILLARD EXPRIMENT LEUR DISSIDENCE.

R-4

D'adopter les prévisions budgétaires 2012 de l'Office de consultation publique de Montréal;

MM. LAMPRON ET ROBILLARD EXPRIMENT LEUR DISSIDENCE.

R-5

D'adopter les prévisions budgétaires 2012 du Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal;

MM. LAMPRON ET ROBILLARD EXPRIMENT LEUR DISSIDENCE.

R-6

D'adopter les prévisions budgétaires 2012 du Bureau du contrôleur général;

MM. LAMPRON, ROBILLARD ET MC QUEEN EXPRIMENT LEUR DISSIDENCE.

R-7

D'adopter les prévisions budgétaires 2012 du Conseil interculturel de Montréal;

MM. LAMPRON ET ROBILLARD EXPRIMENT LEUR DISSIDENCE.

R-8

D'adopter les prévisions budgétaires 2012 du Conseil jeunesse de Montréal;

MM. LAMPRON ET ROBILLARD EXPRIMENT LEUR DISSIDENCE.

R-9

D'adopter les prévisions budgétaires 2012 du Conseil des Montréalaises;

MM. LAMPRON ET ROBILLARD EXPRIMENT LEUR DISSIDENCE.

R-10

D'adopter les prévisions budgétaires 2012 de la Société de gestion Marie-Victorin;

MM. LAMPRON ET ROBILLARD EXPRIMENT LEUR DISSIDENCE.

R-11

D'adopter les prévisions budgétaires 2012 de la Commission de la fonction publique;

MM. LAMPRON ET ROBILLARD EXPRIMENT LEUR DISSIDENCE.

R-12

D'adopter les prévisions budgétaires 2012 de la Société d'habitation et de développement de Montréal;

MM. LAMPRON ET ROBILLARD EXPRIMENT LEUR DISSIDENCE.

R-13

D'adopter les prévisions budgétaires 2012 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance;

MM. LAMPRON ET ROBILLARD EXPRIMENT LEUR DISSIDENCE.

R-14

D'adopter les prévisions budgétaires 2012 de l'Office municipal d'habitation de Montréal;

MM. LAMPRON ET ROBILLARD EXPRIMENT LEUR DISSIDENCE.

R-15

D'adopter les prévisions budgétaires 2012 de la Corporation Anjou 80;

MM. LAMPRON ET ROBILLARD EXPRIMENT LEUR DISSIDENCE.

R-16

D'adopter les prévisions budgétaires 2012 du Conseil du patrimoine de Montréal;

MM. LAMPRON ET ROBILLARD EXPRIMENT LEUR DISSIDENCE.

R-17

D'adopter les prévisions budgétaires 2012 du Conseil des arts de Montréal;

MM. LAMPRON ET ROBILLARD EXPRIMENT LEUR DISSIDENCE.

R-18

D'adopter les prévisions budgétaires 2012 de la Société du parc Jean-Drapeau;

MM. LAMPRON, ROBILLARD ET MC QUEEN EXPERIMENT LEUR DISSIDENCE.

R-19

D'adopter les prévisions budgétaires 2012 du Musée de la Pointe-à-Callière;

MM. LAMPRON ET ROBILLARD EXPERIMENT LEUR DISSIDENCE.

R-20

D'adopter les prévisions budgétaires 2012 de la Commission des services électriques;

MM. LAMPRON ET ROBILLARD EXPERIMENT LEUR DISSIDENCE.

R-21

D'adopter les prévisions budgétaires 2012 et le Programme triennal d'immobilisations 2012-2014 de la Société de transport de Montréal;

MM. LAMPRON ET ROBILLARD EXPERIMENT LEUR DISSIDENCE.

Autres recommandations**Régimes de retraite et rémunération globale**

Considérant qu'au budget 2012 de la Ville de Montréal, l'augmentation totale des charges est de 218M \$ et que la rémunération globale, représente 177M \$ de cette augmentation, soit 81 %;

Considérant que les régimes de retraite de la Ville de Montréal coûteront 609M \$ en 2012. Cette somme représentera 13 % du budget des dépenses totales de la ville. Le coût de ces régimes était de 198M \$ en 2008;

Considérant la capacité de payer des contribuables et la nécessité de ne pas hausser le budget de fonctionnement au-delà de l'indice des prix à la consommation (IPC);

R-22

Que la Direction générale et le Service du capital humain, en collaboration avec le Service des finances, intensifient leurs efforts relativement à la réduction de la charge des régimes de retraite sur le budget de la Ville de Montréal afin de dégager la somme de 50M \$ dès le budget de 2013;

Dotation des arrondissements

Considérant que les arrondissements doivent faire face à des défis budgétaires nombreux et des compétences locales nombreuses;

R-23

Que les arrondissements soient dotés d'un budget de fonctionnement et d'un PTI reflétant les nouvelles réalités démographiques, économiques, sociales, culturelles et territoriales en tenant compte du fonds de développement et du fonds de péréquation. Cette augmentation devrait être au moins égale à l'IPC;

Que l'Administration procède aux ajustements nécessaires en raison des situations historiques des arrondissements;

Fiscalité

R-24

Que l'Administration accentue sa réflexion sur les variations brusques de l'évaluation foncière et l'effet qui en découle sur les comptes de taxes en évaluant les outils disponibles prévus dans la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle propose des solutions et dépose des recommandations afin d'obtenir des amendements législatifs;

Pouvoirs habilitants

Considérant les nombreuses manifestations culturelles et sportives tenues sur le territoire de l'île de Montréal;

R-25

Que l'Administration poursuive ses efforts pour exercer ses différents pouvoirs habilitants et pour obtenir des redevances réglementaires en fonction de ses différentes missions;

Que l'Administration demande au gouvernement du Québec de lui consentir un pourcentage sur la taxe de vente provinciale, suite aux retombées économiques sur le territoire, de façon à permettre d'alléger le fardeau fiscal de l'ensemble des contribuables de l'agglomération de Montréal;

Optimisation des ressources

R-26

Que l'Administration, en collaboration avec les différentes unités d'affaires, accélère son travail sur les divers chantiers d'optimisation afin de dégager, dans un avenir rapproché, des économies récurrentes afin de réduire l'effectif de 1000 postes à moyen terme, selon les engagements de l'Administration municipale, et de profiter pleinement de l'attrition et des départs volontaires;

Que le Service du capital humain revoie, avec les syndicats concernés, le nombre de catégories d'emplois;

Postes capitalisés au budget 2012 (Programme triennal d'immobilisations)

Considérant que la Commission constate que sa recommandation initiale a eu l'effet contraire recherché, soit l'augmentation du nombre d'années-personnes au PTI alors qu'elle demandait une réduction graduelle;

Considérant le coût du service de la dette dans le budget 2012 et l'importance de diminuer le niveau d'endettement de Montréal;

R-27

Que l'Administration ait de plus en plus recours au paiement au comptant de ses dépenses d'investissements et réduise la capitalisation de la main-d'œuvre;

Que la Direction générale apporte les corrections demandées à sa stratégie annoncée en juin 2010, visant la réduction graduelle sur une période de trois ans du nombre d'années-personnes imputées au PTI, de façon à ne permettre ce recours que dans des situations exceptionnelles;

Que la Direction générale justifie la pertinence et évalue la nécessité du nombre actuel de postes imputés au PTI afin de ne pas transférer automatiquement ces postes au budget de fonctionnement dans les trois prochaines années;

Développement économique

Considérant que Montréal constitue le cœur du développement économique du Québec et qu'elle représente plus du quart de la population du Québec;

R-28

Que la Ville de Montréal renforce, avec l'appui des différents acteurs économiques montréalais, ses négociations avec le gouvernement du Québec afin d'obtenir la reconnaissance définitive de son rôle essentiel et primordial de métropole économique et culturelle de la province de Québec ainsi qu'un financement conséquent;

Taxe sur l'immatriculation des véhicules

R-29

Que l'Administration poursuive ses négociations auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) afin que la taxe sur l'immatriculation des véhicules soit appliquée à l'ensemble du territoire de la CMM;

Partage du travail

Considérant que les membres de la Commission ont été très heureux d'apprendre que le Directeur général de la Ville de Montréal déposera d'ici la fin avril 2012 la planification stratégique de l'agglomération de Montréal, et ce, suite à une recommandation répétée depuis deux ans;

R-30

Que la Commission de la présidence évalue la possibilité que chaque commission permanente étudie les budgets des unités administratives œuvrant dans son champ de compétence;

Que lors de la présentation générale du budget, devant la Commission sur les finances et l'administration, l'Administration fasse ressortir les grands enjeux (actuels et futurs) auxquels la Ville de Montréal est confrontée, notamment les régimes de retraite, le service de la dette, le déficit d'entretien, la fiscalité et l'accroissement du budget;

Que l'Administration s'assure d'inclure et d'expliquer, dans les documents budgétaires, les plans financiers à long terme et leurs incidences sur le budget et sur le processus budgétaire incluant un énoncé cohérent des buts stratégiques et les stratégies à l'échelle de l'organisation qui prennent en compte les préoccupations et les problèmes à long terme;

Suivi des recommandations

R-31

Que l'Administration mandate le Service des finances de présenter des rapports trimestriels, à la Commission sur les finances et l'administration, de l'avancement des présentes recommandations;

Investissements de la STM

R-32

Que la STM s'assure du financement à long terme de ses investissements tout en conservant un budget structurellement équilibré;

Dette

R-33

Que l'Administration s'assure, dans le cas de la dette, du respect de l'orientation approuvée par le conseil de la Ville;

Maintien des actifs

R-34

Que l'Administration s'assure, dans le cas du PTI et du déficit d'entretien, du maintien des actifs en bonne condition de fonctionnement et de la détermination d'un plan bien défini dans le temps pour réduire à zéro ce déficit d'entretien;

Dépôts des prévisions budgétaires

R-35

Que les prévisions budgétaires 2012 de la Société de vélo en libre-service et de Stationnement de Montréal fassent l'objet d'un dépôt à la Commission et ce, compte tenu qu'ils font partie du périmètre comptable du budget de la Ville de Montréal.

*Les recommandations **R-1 à R-21** ont été adoptées à la majorité.*

*Les recommandations **R-22 à R-35** ont été adoptées à l'unanimité.*

Les recommandations ont été adoptées en assemblée publique le 12 décembre 2011.

ANNEXE 1 : RAPPORTS COMPLÉMENTAIRES

Rapport complémentaire

par les représentants de l'association des maires de banlieue (AMB)

concernant le document intitulé

« Étude des prévisions budgétaires 2012, des budgets des sociétés paramunicipales et du budget 2012 et du programme triennal d'immobilisations 2012-2014 de la Société de transport de Montréal »

soumis par la

Commission permanente sur les finances et l'administration

Nous, soussignons, Peter F. Trent, maire de la Ville de Westmount, et Robert Coutu, maire de la Ville de Montréal-est en tant que membres de la *Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration*, laquelle représente les municipalités reconstituées, soumettons un rapport complémentaire formulant nos commentaires et recommandations en complémentarité des recommandations formulées par la Commission

12 décembre 2011

Original signé

Peter F. Trent
Maire – Ville de Westmount

Original signé

Robert Coutu
Maire – Ville de Montréal-est

**RAPPORT COMPLÉMENTAIRE PRÉPARÉ PAR LE MAIRE ROBERT COUTU ET LE MAIRE
PETER F. TRENT EN RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS DÉPOSÉES PAR LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LES FINANCES ET
L'ADMINISTRATION**

Contexte

Depuis plusieurs années, de nombreux efforts ont été réalisés par nos collègues des villes liées pour la préparation des budgets précédents en vue de faire des recommandations très réalistes et efficaces pour le bénéfice des villes de l'agglomération de Montréal. Nous nous permettons de les remercier sincèrement pour le travail réalisé et des efforts consentis jusqu'à présent et de nous faire confiance pour la suite des événements.

Cette première expérience nous a permis de constater l'importance et tout le travail consacré par les équipes de direction pour dresser un budget équilibré, réaliste et de grande qualité. Nous devons admettre que c'est tout un défi de recevoir toute cette quantité d'information, de l'analyser et faire des recommandations en si peu de temps. Nous proposons donc d'en modifier la formule actuelle afin d'en améliorer son efficacité par respect du temps de chacun d'entre nous.

Notre première recommandation en référence au rôle des élus et des gestionnaires au sein d'une municipalité, serait de consacrer nos énergies aux éléments essentiels du budget avec son orientation générale dans un contexte de planification stratégique et de vision commune avec les membres de la direction générale afin d'en définir ses particularités, ses priorités, ses objectifs et ses principes directeurs. Il faut éviter que le budget demeure « un fait accompli étant une perte de temps » pour les membres de la commission.

Un constat semble faire l'unanimité des membres de la commission ayant l'opportunité et la chance de travailler avec des administrateurs de qualité. La présence et les propos de monsieur Louis Roquet et de madame Rachel Laperrière furent très rassurants. Cela nous démontre hors de tout doute, cette volonté d'envisager de jours meilleurs sur l'île de Montréal en dehors de toute partisanerie politique. Nous devons leur faire confiance et leur offrir notre support et les appuyer dans leurs démarches. Leur collaboration est essentielle et nous tenons à les remercier de la qualité des présentations offertes aux membres de la commission.

Il est clair de cette philosophie doit aussi s'inspirer au respect de la capacité de payer de nos citoyens pour réaliser des projets innovateurs, générateurs de revenus de taxes et de croissance économique. La ville de Montréal doit mieux se positionner dans le monde et c'est en assurant ce leadership ensemble que nous y parviendrons. La réflexion va donc au-delà des chiffres et doit tenir compte d'un modèle de gouvernance évolutif, efficace et raisonnable où chacun d'entre nous doit collaborer pour assurer un meilleur avenir pour toutes les générations.

Orientations générales

Au-delà des chiffres de l'augmentation niveau du budget de plus de 24% depuis 2006 jusqu'à ce jour et du niveau de l'inflation de 8,7% pour la même période, il est de la responsabilité du conseil et de notre administration municipale d'adopter les lignes directrices et les orientations essentielles au bon fonctionnement de la ville en considérant la capacité de payer de nos citoyens.

En plus d'adopter les prévisions budgétaires 2012 statutaires pour toutes les directions tel que présentés à la commission, nous recommandons au conseil 3 grandes orientations générales afin que notre organisation municipale devrait prendre en considération dans le but de réaliser ses objectifs pour le bien de la collectivité et de notre développement économique comme suit;

1. Planification stratégique et vision

La mise en place d'un processus de consultation et de collaboration en continu avec les principaux intervenants politiques et administratifs de la ville de Montréal (incluant les partis de l'opposition et des villes liées) pour assurer l'utilisation optimale des ressources, la mise en application des grandes orientations de la ville et répondre aux attentes et aux besoins de nos citoyens.

L'établissement des priorités et du plan d'action deviennent donc essentiels pour dresser un plan d'action concret pour les prochaines années. Nos infrastructures, les nouveaux plans d'aménagement du territoire et de l'urbanisme (PMAD et LAU) et la stratégie de l'eau en sont que quelques exemples sur lesquels nous devons nous pencher et réaliser au cours des prochaines années.

2. Gouvernement du Québec

Notre relation est extrêmement importante avec les principaux responsables et fonctionnaires au niveau du gouvernement du Québec. Tous les ministères sont impliqués et notre métropole doit en retirer sa pleine part administrative et financière. La ville de Montréal représente le cœur de la province du Québec avec plus du quart de sa population et de son activité économique tout en considérant l'importance de la CMM dans toute la province.

Nos champs de compétence, nos responsabilités et nos pouvoirs légaux qui nous sont accordés sont limités. Nous devrions en retirer notre juste part en toute équité avec les autres municipalités. Plusieurs demandes ont été soulevées lors de notre rencontre avec monsieur Roquet et le dossier de l'iniquité de traitement de la ville de Montréal par le gouvernement du Québec doit être traité rapidement pour que la situation de Montréal soit enfin prise en compte avec le gouvernement pour le bénéfice de l'ensemble de nos citoyens.

3. Principes directeurs de l'AMB

Le respect des principes directeurs recommandés par les maires de l'AMB depuis plusieurs années ont toujours visés à mettre de l'ordre principalement dans la gestion des deniers publics. Depuis la défusion municipale de 2006,

nous avons toujours été soucieux de la santé financière de l'agglomération et nous demandons simplement que niveaux de dépenses soient raisonnables et respectés en fonction de la capacité de payer des citoyens.

a) Régimes de retraite

Les statistiques sur l'augmentation des effectifs, des salaires des employés et en particulier, la hausse vertigineuse de leurs avantages sociaux en sont quelques exemples. Le coût des salaires des employés et des avantages sociaux continue de subir une hausse vertigineuse incontrôlable. Malgré tout, la ville de Montréal continue d'augmenter les taxes foncières de 2,9% comme solution au problème pour couvrir la hausse des coûts et ne pas réaliser le plan de compression des 1000 postes dans ses effectifs tel que stipulé récemment.

Les régimes de retraite de la ville de Montréal coûteront 609 millions de dollars en 2012. Cette somme représentera 13% du budget des dépenses totales de la ville. En 2010, ce poste budgétaire avait coûté 477M\$, soit 10% des dépenses. Le coût de ces régimes étaient de 198M\$ en 2008. Cette explosion est dû au fait que les régimes sont très généreux, que la ville doit combler des déficits consécutifs, aux congés de cotisation remontant depuis plusieurs années et aux faibles rendements obtenu sur les placements de la caisse de retraite. Il est donc impératif que ces régimes (pompiers et policiers surtout) soient modifiés car ils sont inéquitables pour les contribuables qui les paient.

b) Développement économique

Il est essentiel que la Ville de Montréal renforce sa position stratégique avec l'appui des différents acteurs économiques montréalais, par ses négociations avec le gouvernement du Québec, afin qu'il obtienne la reconnaissance définitive comme étant la métropole économique de la province de Québec et que son financement soit conséquent de cette reconnaissance officielle.

Conclusion

La commission des finances revêt toute son importance avec la présentation de ce budget 2012 car elle met en lumière toutes les implications, les tenants et aboutissants des impacts financiers des décisions prises par le conseil. Les recommandations sont tout à fait constructives et particulièrement fondées. Elles nous permettent d'envoyer un signal positif à notre administration dans le but de réaliser nos objectifs et nos priorités pour des services de qualité à nos citoyens.



**RAPPORT COMPLÉMENTAIRE SUR
LA PROPOSITION BUDGÉTAIRE 2012**

**déposé le 12 décembre 2011
à la Commission sur les finances et l'administration
par les conseillers Pierre Lampron et François Robillard**

La proposition de budget général de fonctionnement de la Ville de Montréal pour l'année 2012 ne nous est pas acceptable comme tel.

Nous déposerons, au conseil municipal, des amendements dont on trouvera copie en annexe de ce rapport. Ces amendements sont relatifs à des correctifs qu'il faut impérativement apporter, dès le début de l'année 2012, pour répondre aux besoins les plus pressants.

Nous prenons acte du refus de l'administration de s'attaquer aux principales causes du dysfonctionnement de la Ville et de ses arrondissements. Ce refus rend extrêmement difficile de boucler le budget sans augmenter le fardeau de la taxe et des multiples tarifs qui incombent aux citoyens montréalais. Ce n'est que lorsque cette décision courageuse sera prise que l'administration pourra contrôler avec efficacité ses dépenses.

Les amendements que nous proposons représentent une augmentation d'au plus 46,4 M\$ pour l'exercice 2012, une augmentation qui serait compensée par un montant comparable de compressions budgétaires.

Nos propositions sont raisonnables et réfléchies et elles sont faites à partir de l'information que l'Administration rend disponible. Si nous étions au pouvoir, ce n'est pas de cela dont nous parlerions. Nous y reviendrons plus tard.

Nos propositions

Nous proposons d'abord de réduire l'augmentation de la taxe foncière résidentielle, qui passerait de 2,5 % à 2 %, et de maintenir le taux de la taxe d'eau à 0,5 % pour un total combiné de 2,5 %.

Depuis deux ans, nous ne cessons de tirer la sonnette d'alarme : Montréal voit fuir chaque année des milliers de ménages qui, lorsque vient le temps d'avoir des enfants, choisissent la banlieue. C'est pourquoi nous proposons de réinjecter 10,7 M\$ dans les programmes d'accession à la propriété, de logement social et de revitalisation des quartiers centraux figurant dans le budget 2012 de la Ville de Montréal.

L'iniquité dans l'affectation des budgets des arrondissements n'est plus à démontrer, non plus que ses effets sur les citoyens montréalais. Nous la revoyons, année après année, lors de la présentation du PTI et du budget. C'est pourquoi nous proposons que le budget 2012 prévoit une somme de 10 M\$ pour constituer un Fonds de péréquation qui répondrait aux besoins en services et infrastructures des arrondissements qui ont connu un développement démographique et immobilier au cours des dernières années.

Nous proposons que la Commission des finances et de l'administration établissent les critères et déterminent les paramètres, dans la perspective de rendre disponible le Fonds de péréquation à compter du 1^{er} mars 2012.

L'Administration a récemment affirmé, afin de contrer la grogne des conseillers de son propre parti, qu'elle réviserait en 2013 de fond en comble la dotation des arrondissements. Nous proposons une mesure transitoire afin qu'elle puisse le faire sans avoir à gérer des crises dans tous les arrondissements en 2012 : rétablir au Fonds de développement une somme de 15 M\$, soit une augmentation de 11,5 M\$.

Nous proposons que la Commission des finances et de l'administration soit mandatée pour examiner cette proposition, et qu'elle fixe de nouveaux paramètres dans l'attribution du Fonds de développement.

Les sommes nécessaires à ces quatre propositions sont jointes à nos amendements, disponible en annexe.

Propositions	Somme	Financement
Taxe foncière résidentielle à 2,5%	14,2 M\$	10 M\$ proviendrait de la compensation de l'Effet Métropole 4,2 M\$ proviendrait de la réduction du paiement accéléré d'immobilisations
Réinjecter des fonds dans l'Habitation	10,7 M\$	Économies de la politique d'approvisionnement
Fonds de péréquation	10 M\$	
Fonds de développement	11,5 M\$	Gains de productivité liés à l'informatisation et l'amélioration des processus

Perspectives 2013: propositions

Nous joignons notre voix aux autres membres de la Commission pour souligner la qualité des présentations qui nous ont été faites par les gestionnaires des différents services. Comme toujours, leur collaboration s'est avérée à la fois efficace et empressée.

Par ailleurs, nous déplorons que ce budget donne un portrait partiel des charges projetées, ce qui donne une mauvaise interprétation des marges de manœuvre de la Ville pour le choix de ses priorités.

À la présentation du budget 2011, l'Administration a annoncé un plan de réduction des dépenses de 250 M\$ sur deux ans. L'Administration a réduit les dépenses de 80 M\$ en 2011 et devrait les réduire de 170 M\$ en 2012. Cependant, le budget 2012 ne tient pas compte du plan de réduction des dépenses. Nous avons demandé à plusieurs reprises à l'Administration d'identifier les objectifs de compression pour 2012 et les Directions de la Ville ont témoigné devant la Commission qu'elles avaient reçu des commandes précises pour l'atteinte de ces objectifs. Cependant, rien de précis n'a été communiqué dans le budget 2012.

Le budget de dépenses pour 2012 aurait dû, comme ce fût le cas en 2011, faire état du plan de réduction à un niveau d'au moins 60 % de la cible projetée de 170 M\$. En ne le faisant pas, l'Administration sème le doute quant à sa réelle volonté de réduire ses dépenses et quant à la réelle marge de manœuvre dont elle dispose pour répondre aux besoins les plus urgents des citoyens montréalais et des arrondissements.

La Commission a produit un ensemble de recommandations afin que l'Administration prenne des mesures énergiques de redressement dans la perspective du budget de 2013.

Nous saluons le courage des membres de la majorité qui en appellent à un véritable redressement du budget pour 2013. Nous souscrivons d'emblée à l'ensemble de ces recommandations et nous nous engageons à apporter notre collaboration pour leur réalisation. Cependant, nous sommes d'avis qu'il faut aller plus loin et revendiquer des solutions concrètes aux problèmes évoqués. Voici, à cet égard, nos propositions.

Régimes de retraite et rémunération

Nous notons la volonté de la Direction générale et du Service du capital humain de trouver avec les différents syndicats des solutions qui permettraient de réduire les charges des régimes de retraite assumées par les contribuables montréalais. Nous croyons que l'approche de collaboration avec les syndicats est la bonne pour la recherche d'une solution acceptable. Mais, nous l'avons vu, les économies à réaliser sont beaucoup plus importantes que les 50 M\$ associés aux fonds de pension.

Nous proposons que l'administration engage avec les syndicats des discussions portant sur l'ensemble des aspects reliés à la rémunération afin de trouver des solutions qui permettraient, à terme, de réduire les écarts observés avec les autres fonctions publiques.

Une solution pour le financement des arrondissements

Nous faisons écho au document déposé par le maire de Lachine, M. Claude Dauphin. Il décrit bien l'urgence de procéder à une révision en profondeur du système de dotation des arrondissements. Un fonds permanent de développement doit être mis en place; les dotations doivent être revues en fonction des déplacements de population et des développements immobiliers et industriels; et un fonds de péréquation doit être maintenu afin de corriger, année après année, les inégalités qui peuvent apparaître entre les arrondissements.

Il faut avant tout corriger les injustices les plus flagrantes qui empêchent certains arrondissements de livrer à leurs citoyens les services auxquels ils ont droit. Les problèmes spécifiques observés dans certains arrondissements comme Anjou, Lachine, le Plateau Mont-Royal, le Sud-Ouest ou Villeray-St-Michel-Parc Extension sont bien réels. C'est pourquoi nous proposons ces amendements qui visent à rendre disponible aux arrondissements les plus affectés un montant de 10 M\$, tout en reconstituant le Fonds de développement à hauteur de 15 M\$ afin d'encourager les arrondissements à poursuivre leur développement.

Par ailleurs, nous proposons de constituer un fonds de réserve de 20 M\$ à même l'enveloppe de PTI affectée aux services centraux, pour satisfaire les besoins en investissements des arrondissements qui ne disposent pas, dans leur propre PTI, les sommes disponibles à la réalisation de leurs projets d'immobilisations.

Fiscalité

Avec l'application du nouveau rôle d'évaluation, les exercices budgétaires 2011 et 2012 ont révélé des écarts majeurs entre les hausses de taxe moyenne assumées par les citoyens montréalais et les arrondissements.

Les citoyens les plus affectés sont les propriétaires qui habitent leur résidence depuis quelques années et qui peinent à la garder en raison des hausses successives de la taxe foncière. Par ailleurs, il n'est pas équitable que tous les propriétaires ne fassent pas une juste contribution en pourcentage à la hausse de taxes imposées par l'administration.

C'est pourquoi nous recommandons que l'administration étudie, dans la perspective du prochain budget, une solution qui permettrait d'éliminer tout écart supérieur ou inférieur à plus 0,5 % à la hausse de taxe moyenne imposée.

Pacte fiscal et correction de l'inégalité de traitement de la ville de Montréal par le gouvernement du Québec

Nous sommes informés que l'Administration poursuit des discussions à portes closes avec le gouvernement du Québec pour résoudre ce qu'il est convenu d'appeler l'iniquité de traitement de la Ville de Montréal. Cet exercice budgétaire nous annonce qu'il y a urgence pour que la situation de Montréal soit enfin prise en compte par le gouvernement et par l'ensemble des citoyens.

Nous demandons à l'Administration de faire connaître ses demandes et de convoquer un sommet socio-économique réunissant les organismes sociaux et économiques afin d'adopter un cahier de charges qui mandaterait la Ville de Montréal à négocier un nouveau pacte fiscal et un engagement ferme du gouvernement du Québec envers la métropole.

Pour un péage métropolitain

Le maire s'est enfin prononcé en faveur du péage métropolitain. Le président de la Société de transport de Montréal nous l'a présenté comme inéluctable. Nous comprenons que le péage métropolitain ne peut s'imposer sans l'accord de la Communauté métropolitaine de Montréal. Pour obtenir cet accord, la Ville de Montréal doit préparer une proposition crédible et à l'avantage de tous les partenaires. C'est pourquoi nous recommandons que la Ville de Montréal, appuyée par la STM, conduise dans les meilleurs délais les études permettant de développer une proposition à soumettre à l'ensemble des partenaires de la CMM.

Nous recommandons également que la Ville de Montréal mette fin à l'iniquité de traitement de ses citoyens en regard de la taxe d'immatriculation. Ou bien la CMM accepte d'imposer cette taxe à tous les citoyens, ou bien la Ville de Montréal y renonce en 2013.

Conclusion

Nous avons compris, à l'étude du budget 2012, que la Ville de Montréal doit sortir de l'isolement et rechercher des appuis pour quitter le cul-de-sac que lui impose l'actuel partage des responsabilités entre la Ville et les gouvernements du Québec et du Canada. Une nouvelle entente s'impose pour que Montréal retrouve son statut de métropole économique et de leader pour l'ensemble du Québec. Nous empruntons aux propos du Directeur général de la Ville de Montréal, qui témoigne de l'impossibilité pour Montréal d'assumer les coûts des politiques québécoises en immigration, en sécurité publique, en

soutien aux personnes âgées les plus démunies, etc. Montréal ne peut plus demeurer passive devant la futilité des programmes contrant le décrochage scolaire alors qu'elle est la première à en supporter les conséquences.

Le Québec se dote de politiques agressives pour supporter le développement économique des régions mais néglige sa métropole économique, qui affiche le 2^{ième} plus fort taux de chômage de toutes les régions du Québec. Le maire de Montréal choisit la négociation à porte closes. Montréal est pourtant prête pour une grande mobilisation de toutes les forces socio-économiques et politiques. L'Opposition officielle est prête.

Entretemps, il existe suffisamment de marge de manœuvre dans le budget 2012 pour parer aux priorités. L'Administration doit laisser les idéologies de côté et reconnaître la nécessité absolue d'entendre les arguments des arrondissements les plus démunis et de maintenir les mesures de stimulation relatives à la propriété et aux logements sociaux.

Pierre Lampron
Conseiller de Ville
Vice-président de la Commission sur les finances et l'administration

ANNEXE : PROPOSITIONS D'AMENDEMENT

1. AMENDEMENT TAXE FONCIÈRE

Attendu l'engagement pris par l'administration auprès des citoyens de ne pas augmenter la taxe foncière au-delà du taux d'inflation de 2,5 %

Attendu que la hausse de la taxe sur l'eau établie à 0,5% est assimilable à la taxe foncière

Attendu que l'addition de la taxe foncière et celle de l'eau produit une hausse supérieure au taux d'inflation tel que déterminé par l'administration

Attendu que cette augmentation de la taxe d'eau se traduit par un revenu supplémentaire de 14,2 M\$

Nous proposons de ramener l'augmentation de la taxe foncière résidentielle de 2,5 % à 2 % et de maintenir le taux de la taxe d'eau de 0,5 % pour un total combiné de 2,5 %

Attendu qu'un montant de 10 M\$ est prévu pour la compensation de l'effet métropole par le Gouvernement du Québec

Attendu, par ailleurs, les engagements pris par la Ville de Montréal, pour répondre adéquatement aux exigences du schéma de couverture

Attendu que cette somme soit établie comme un compte à recevoir

Attendu l'obligation du Conseil municipal de maintenir l'équilibre budgétaire pour l'année 2012

Nous proposons que le financement de cette mesure soit tirée, dans un premier temps, à même la reconnaissance au budget de ce versement de 10 M\$

Attendu que le budget municipal et d'agglomération prévoit, dans un premier temps, le paiement accéléré d'immobilisations de la Ville de Montréal de 19,7 M\$ comparativement à 10,8 M\$, en 2011, et dans un deuxième temps, le paiement accéléré d'immobilisations du Conseil d'agglomération de 10,8 M\$ comparativement à 5,1 M\$ en 2011

Nous proposons de réduire de 4,2 M\$ le montant des sommes affectées aux activités immobilières.

2. AMENDEMENT FONDS DE PÉRÉQUATION

Attendu que l'administration municipale reconnaît l'urgence de corriger les inéquités dans l'affectation des budgets des arrondissements

Attendu qu'un certain nombre d'arrondissements ont dû hausser leur taxe locale dans le but de ne pas réduire les services aux citoyens

Attendu que d'autres arrondissements ont été contraints de diminuer leurs services aux citoyens

Attendu que le problème est criant dans les arrondissements qui ont connu un développement démographique et immobilier au cours des dernières années, ce qui les a forcé à répondre aux besoins accrus en services et en infrastructures

Attendu que ces arrondissements ont dû composer avec une dotation qui n'a pas été modifiée en raison de ces facteurs

Nous proposons que le budget 2012 prévoit une somme de 10 M\$ pour la constitution d'un fonds de péréquation appelé à répondre aux besoins supplémentaires

Nous proposons que l'établissement des critères soit confié à la Commission des finances et de l'administration afin d'en déterminer les paramètres et dans la perspective de les rendre disponibles à compter du 1^{er} mars 2012.

Attendu qu'il faut poursuivre la collaboration entre les arrondissements et la ville-centre afin de réduire, voire annuler, les dédoublements de responsabilités

Attendu qu'il convient de faire bénéficier les arrondissements des économies de la politique d'approvisionnement

Attendu l'obligation du Conseil municipal de maintenir l'équilibre budgétaire pour l'année 2012

Nous proposons qu'une somme de 10 M\$ réalisée par les économies de la politique d'approvisionnement soit affectée à la mise en place de ce fonds de péréquation.

3. AMENDEMENT FONDS DE DÉVELOPPEMENT

Attendu que le Fonds de développement est un outil de développement économique permettant une augmentation de la valeur foncière, qui constitue une source principale de revenu de la Ville de Montréal

Attendu que le Fonds de développement s'est avéré, par le passé, un outil efficace

Attendu la nécessité de maintenir le rythme du développement immobilier sur le territoire de la Ville de Montréal afin d'y accueillir plus de familles

Attendu que le développement immobilier futur se fait principalement dans des lieux de transformation de la trame urbaine

Attendu que le Fonds de développement doit servir impérativement à soutenir les arrondissements pour la livraison des services associés à ces nouveaux développements

Attendu que certains arrondissements songent à freiner leurs services actuels afin de répondre aux besoins des nouveaux développements

Nous proposons que la Commission des finances et de l'administration soit mandatée pour examiner cette problématique.

Nous proposons de rétablir le Fonds de développement à une somme de 15 M\$, soit une augmentation de 11,5 M\$.

Attendu, par ailleurs, qu'il convient de revoir le partage des revenus anticipés par les nouveaux développements

Attendu que l'objectif du Fonds de développement permet de créer de la richesse foncière et, par conséquent, bénéficie aux services centraux

Attendu l'obligation du Conseil municipal de maintenir l'équilibre budgétaire pour l'année 2012

Nous proposons de demander un effort additionnel de 11,5 M\$ à même les gains de productivité liés à l'informatisation et l'amélioration des processus de décision réalisés au sein des services du transport, de l'hygiène du milieu, de l'aménagement, urbanisme et développement, des loisirs et culture ainsi que de la sécurité publique.

4. AMENDEMENT HABITATION

Attendu la volonté de favoriser l'accès à la propriété aux Montréalais, et en particulier aux familles montréalaises;

Attendu la priorité du maintien de la qualité et de l'accessibilité des habitations situées sur le territoire de la Ville de Montréal;

Attendu qu'une étude de Statistique Canada a démontré que la ville de Montréal a perdu 42% des parents de 25 à 44 ans lors de la naissance du deuxième enfant, en faveur de la région métropolitaine où le prix des habitations est davantage accessible;

Attendu l'importance de la baisse de 10,7 M\$ du budget de la Direction de l'habitation, soit plus de 15% de son budget;

Attendu l'importance de la baisse de 10,7 M\$ du budget de la Direction de l'habitation, soit plus de 15 % de son budget;

Attendu qu'un taux d'accession à la propriété trop faible a des conséquences sur le pouvoir d'attraction de la ville, et donc sur son développement;

Attendu que le développement immobilier a des impacts positifs sur le développement économique de la Ville;

Attendu qu'il faut prévoir une révision des programmes d'accès à la propriété en fonction de l'expression des besoins et du déficit qui se maintient quand à l'exode des familles vers la banlieue;

Attendu l'obligation du Conseil municipal de maintenir l'équilibre budgétaire pour l'année 2012;

Attendu l'étude de la proposition par les membres de la Commission des finances et de l'administration;

Il est proposé de réinjecter une somme de 10,7 M\$ au sein des programmes d'accession à la propriété, de logement social et de revitalisation des quartiers centraux figurant dans le budget 2012 de la Ville de Montréal. La somme sera financée à même le 40 M\$ d'économies réalisées avec l'accélération de la mise en place de la politique d'approvisionnement notamment avec l'achat regroupé du mazout et la capacité de payer les fournisseurs de façon accélérée dans les délais prescrits. En effet, le budget prévoit une réduction de 4 M\$ en 2012 à ce chapitre. Lors de la présentation du D.G. de la Ville vendredi après-midi le 2 décembre 2011, celui-ci a informé la commission que les négociations avec les fournisseurs et les mesures mises en place par l'administration permettront des économies de 40 M\$.

Recommandations finales de Projet Montréal
Déposées par le conseiller Peter Mc Queen
Commission permanente sur les finances et l'Administration

Budget 2012

Des priorités budgétaires incompatibles

Pour le budget 2012, Projet Montréal avait émis ses quatre priorités, à savoir

- 1. Retenir les jeunes familles à Montréal**
- 2. Arrêter l'étranglement financier des arrondissements**
- 3. Arrêter la hausse incontrôlée de la masse salariale**
- 4. Financer adéquatement le Plan de transport de la Ville de Montréal**

Le budget actuel ne répond adéquatement à aucune de ces quatre priorités. Pire, il va à l'exact opposé en réduisant les budgets d'accès à la propriété, en maintenant le gel des dotations des arrondissements tout en augmentant leurs charges, en augmentant le nombre d'employés et en ne réduisant pas les augmentations salariales, et enfin, en réduisant sa contribution à la STM tout en laissant celle-ci augmenter encore le prix de la CAM au-dessus de l'inflation.

Étant donné que l'Administration ne semble toujours pas encline à faire siennes ces quatre priorités, il nous apparaît futile en ce moment d'élaborer des recommandations concrètes pour les atteindre. Les recommandations suivantes s'attarderont donc davantage à la forme de la commission des finances, ainsi que sur les recommandations particulières de l'Administration.

Les acteurs manquants

Encore une fois cette année, Projet Montréal dénonce le fait que les arrondissements n'aient pas été invités à venir présenter leur budget devant la commission des finances, au même titre que les différents services et sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal. N'eut été des questions posées par M. Ferrandez lors d'une période de questions du public ou de la présentation impromptue de M. Dauphin en commission, les réalités budgétaires des arrondissements n'auraient pu être exposées, faute d'une tribune adéquate.

Nous tenons également à dénoncer le fait que la commission des finances n'ait pu entendre les présentations budgétaires du SPVM et du SIM, alors qu'ils représentent pourtant le plus gros poste budgétaire de la Ville de Montréal avec 21 % des dépenses.

Révision du rôle de la commission des finances et du processus budgétaire

Depuis plusieurs années, Projet Montréal propose de renforcer le rôle des commissions dans l'Administration municipale. En 2010, une vaste réforme du processus budgétaire fut entreprise, mais en omettant la première et la plus importante des étapes, à savoir l'élaboration des priorités municipales. Sans cette étape capitale, les commissaires ne peuvent prioriser entre elles les unités administratives, et doivent plutôt se contenter d'évaluer à la pièce le budget de chacune d'entre elles.

Ceci étant dit, Projet Montréal est particulièrement intéressé par la recommandation suivante de l'Administration :

R-30

Que la Commission de la présidence évalue la possibilité que chaque commission permanente étudie les budgets des unités administratives oeuvrant dans son champ de compétence;

Que lors de la présentation générale du budget, devant la Commission sur les finances et l'administration, l'Administration fasse ressortir les grands enjeux (actuels et futurs) auxquels la Ville de Montréal est confrontée, notamment les régimes de retraite, le service de la dette, le déficit d'entretien, la fiscalité et l'accroissement du budget;

Que l'Administration s'assure d'inclure et d'expliquer, dans les documents budgétaires, les plans financiers à long terme et leurs incidences sur le budget et sur le processus budgétaire incluant un énoncé cohérent des buts stratégiques et les stratégies à l'échelle de l'organisation qui prennent en compte les préoccupations et les problèmes à long terme;

La première partie de la recommandation permettrait de responsabiliser les autres commissions aux réalités budgétaires, ce qui permettrait de libérer du temps pour la commission des finances, afin qu'elle se penche sur les enjeux décrits dans la deuxième partie de la recommandation R-30. À ces enjeux, il faudrait également ajouter le maintien des familles à Montréal, de même qu'essayer de trouver un équilibre entre PTI, financement et budgets d'opération.

Position de Projet Montréal sur les 31 recommandations particulières déposées par l'Administration.

(Seules celles où nous votons contre ou nous émettons un commentaire sont présentées)

R-	Commission des finances	Position de Projet Montréal	Explication ou bonification
Budget général de fonctionnement 2012			
1	D'adopter les prévisions budgétaires du budget général de fonctionnement de la Ville de Montréal pour l'année 2012.	Contre	Projet Montréal ne peut accepter les prévisions budgétaires de la Ville de Montréal pour l'année 2012, car elles ne respectent pas nos quatre priorités budgétaires qui sont : 1. Retenir les jeunes familles à Montréal 2. Arrêter l'étranglement financier des arrondissements 3. Arrêter la hausse incontrôlée de la masse salariale 4. Financer adéquatement le Plan de transport de Montréal
2	D'adopter les prévisions budgétaires des services municipaux suivants pour l'année 2012, soit : la Direction générale, le Service des finances, le Service du capital humain, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, le Service des technologies de l'information, le Service du développement et des opérations, le Service de l'eau et le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles.		
Budget des sociétés paramunicipales et autres instances			
6	D'adopter les prévisions budgétaires 2012 du Bureau du contrôleur général.	Contre	Projet Montréal ne peut adopter le budget du Bureau du contrôleur général alors que celui-ci a perdu toute légitimité en s'adonnant à des pratiques d'espionnage illégales envers le Vérificateur général et envers au moins un conseiller municipal.
10	D'adopter les prévisions budgétaires 2012 de la Société de gestion Marie-Victorin.	POUR avec réserve	Projet Montréal constate avec regret que la Société de gestion Marie-Victorin existe toujours alors que le comité exécutif a confirmé notre

			analyse comme quoi cette société n'a plus sa raison d'être. C'est d'autant plus décevant que le CE s'est engagé à demander une modification législative à Québec pour la dissoudre.
12	D'adopter les prévisions budgétaires 2012 de la Société d'habitation et de développement de Montréal.	POUR avec réserve	Les programmes d'accession à la propriété et à la rénovation des logements ont connu une coupure de 6 millions \$ dans le budget de 2012, alors que nous considérons qu'il faut prioritairement bonifier les programmes d'accession à la propriété, notamment ceux offerts via la SHDM.
18	D'adopter les prévisions budgétaires 2012 de la Société du parc Jean-Drapeau.	Contre	Tel que reconnu par le Vérificateur général, la Société du parc Jean-Drapeau a besoin d'importants investissements pour maintenir ses actifs à niveau. Cependant, nous considérons qu'investir au-delà de ces sommes dans le cadre du 350 ^e anniversaire de Montréal n'est pas justifié. De plus, le montage financier de la réfection du restaurant Hélène-de-Champlain nous apparaît déficitaire à la lumière des importants dépassements de coûts.
Programme triennal d'immobilisations 2012-2014 de la STM			
21	D'adopter les prévisions budgétaires 2012 et le Programme triennal d'immobilisations 2012-2014 de la Société de transport de Montréal,	POUR avec réserve	Projet Montréal est pour les éléments actuels du PTI 2012-2014 de la STM, mais souhaite pouvoir le bonifier, grâce à la création d'un nouveau fonds dédié du transport en commun, afin de pouvoir réellement mettre en œuvre le Plan de transport. Enfin, Projet Montréal se désolé que la Ville ait diminué sa contribution à la STM grâce

			aux gains de productivité de celle-ci, alors qu'elle aurait pu au contraire s'en servir pour accélérer les projets de développement.
--	--	--	--

Dotation des arrondissements			
-------------------------------------	--	--	--

23	<p>Que les arrondissements soient dotés d'un budget de fonctionnement et d'un PTI reflétant les nouvelles réalités démographiques, économiques, sociales, culturelles et territoriales en tenant compte du fonds de développement et du fonds de péréquation. Cette augmentation devrait être au moins égale à l'IPC;</p> <p>Que l'Administration procède à certains ajustements par rapport à des situations historiques des arrondissements.</p>	POUR avec réserve	<p>Projet Montréal se réjouit de constater que l'Administration ait enfin reconnu la problématique d'étranglement financier des arrondissements et des disparités entre ceux-ci. Cependant, nous voyons deux problèmes majeurs avec cette proposition. Premièrement, on dit qu'on va procéder à « certains ajustements », alors qu'une réforme majeure s'impose. Deuxièmement, cette recommandation ne règle en rien les problématiques budgétaires qu'ont subies les arrondissements pour boucler leur budget 2012.</p>
-----------	--	--------------------------	--

Fiscalité			
------------------	--	--	--

24	<p>Que l'Administration accentue sa réflexion sur les variations brusques de l'évaluation foncière et l'effet qui en découle sur les comptes de taxes en évaluant les outils disponibles prévus dans la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> et qu'elle propose des solutions et dépose des recommandations afin d'obtenir des amendements législatifs.</p>	POUR avec réserve	<p>Projet Montréal souhaite depuis des années une refonte de la fiscalité municipale, notamment pour atténuer les brusques variations qu'a généré le dernier rôle foncier. Cependant, la réflexion sur le sujet ne doit pas se faire à huis clos par l'Administration, mais bien avec l'ensemble des élus et des citoyens.</p>
-----------	---	--------------------------	--

Pouvoirs habilitants			
25	<p>Que l'Administration poursuive ses efforts pour exercer ses différents pouvoirs habilitants et pour obtenir des redevances réglementaires en fonction de ses différentes missions.</p> <p>Que l'Administration demande au gouvernement du Québec de lui consentir un pourcentage sur la taxe de vente provinciale, suite aux retombées économiques sur le territoire, de façon à permettre d'alléger le fardeau fiscal de l'ensemble des contribuables de l'agglomération de Montréal;</p>	<p>POUR avec réserve</p>	<p>Premièrement, Projet Montréal considère que l'Administration n'a pas utilisé pleinement les pouvoirs habilitants que le gouvernement du Québec lui a déjà accordés et que ceux qu'elle a déjà utilisés ont été détournés à d'autres fins que ce pour quoi ils ont été annoncés. Par exemple, malgré l'introduction partielle de la taxe sur l'immatriculation en 2011, la Ville a réduit de 10 M\$ sa contribution à la STM en 2012.</p> <p>Deuxièmement, nous croyons risqué de s'en tenir qu'à une seule solution, à savoir le transfert de point de TVQ, alors que le gouvernement du Québec pourrait diminuer le fardeau fiscal des Montréalais de bien d'autres façons. On n'a qu'à penser au remboursement de la TVQ pour les achats municipaux, la bonification des programmes subventions des infrastructures municipales, un financement spécifique des surcoûts engendrés par l'effet métropole (pauvreté, immigration, service de police niveau 5, grands événements publics), ou tout simplement en s'attaquant réellement à l'étalement urbain.</p>

Optimisation des ressources		
26	<p>Que l'Administration, en collaboration avec les différentes unités d'affaires, accélère son travail sur les divers chantiers d'optimisation afin de dégager, dans un avenir rapproché, des économies récurrentes afin de réduire l'effectif de 1000 postes à moyen terme, selon les engagements de l'Administration municipale, et de profiter pleinement de l'attrition et des départs volontaires;</p> <p>Que le service du Capital humain revoie, avec les syndicats concernés, le nombre de catégories d'emplois;</p>	<p>Tout d'abord, Projet Montréal est tout à fait d'accord avec l'Administration pour réduire le trop grand nombre de catégories d'emplois. Celles-ci sont lourdes à gérer, sont sources d'inefficiences en décourageant la polyvalence des employés et limitent la mobilité horizontale et verticale de nos employés au sein de l'appareil municipal.</p> <p>Concernant la réduction de 1000 postes, nous constatons avec surprise qu'il n'est plus fait mention d'une date d'échéance spécifique, alors qu'à peine en septembre dernier M. Applebaum annonçait une telle réduction d'ici 2013. Nous constatons également qu'on parle bien d'une réduction nette d'effectif de 1000 postes, et non pas d'une pseudo réduction « à efforts constants » comme on a pu le lire dans le budget 2012. D'ailleurs, si l'Administration veut réellement atteindre cette cible, elle devra le faire équitablement, car actuellement, seuls les arrondissements ont réellement diminué leurs effectifs de 37,3 années-personnes (A-P), alors que les services centraux ont augmenté de 77,6 A-P au budget 2012.</p> <p style="text-align: center;">POUR avec réserve</p>

Taxe sur l'immatriculation des véhicules		
29	Que l'Administration poursuivre ses négociations auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) afin que la taxe sur l'immatriculation des véhicules soit appliquée à l'ensemble du territoire de la CMM.	<p>POUR avec réserve</p> <p>Projet Montréal appuie la démarche de l'Administration d'étendre la taxe sur l'immatriculation à l'ensemble de la CMM, car la situation actuelle est très préjudiciable. En effet, seuls les véhicules personnels des Montréalais sont taxés, alors que les véhicules corporatifs et ldes véhicules des banlieusards ne sont pas taxés, même s'ils utilisent en bonne partie le réseau routier montréalais.</p> <p>Cependant, expansion de la taxe immatriculation ou pas, il est essentiel que les revenus générés par celle-ci soient dédiés au transport en commun via un fonds dédié, et non pas perdus dans le fonds général comme c'est le cas actuellement.</p>
Dépôts des prévisions budgétaires		
35	Que les prévisions budgétaires 2012 de la Société de vélo en libre-service et de Stationnement de Montréal fassent l'objet d'un dépôt à la Commission et ce, compte tenu qu'ils font partie du périmètre comptable du budget de la Ville de Montréal	<p>POUR avec réserve</p> <p>Projet Montréal ne peut qu'appuyer cette recommandation qui va dans le sens d'une plus grande transparence des deniers publics, qu'ils soient dépensés directement par la Ville de Montréal, ses paramunicipales ou ses sociétés connexes.</p> <p>Cependant, une simple présentation des états financiers ne saurait suffire. Étant donné que ces deux sociétés dépendent directement du financement de la Ville ou d'une délégation du pouvoir de taxation dans le cas de Stationnement de Montréal, elles devraient pouvoir être auditées par le Vérificateur général de la Ville, voire transformées en sociétés paramunicipales à part entière.</p> <p>Enfin, il ne faudrait pas se limiter à ces deux sociétés connexes, car d'autres sont directement dépendantes du financement de la Ville, comme la Société du Havre par exemple.</p>

Recommandations administratives

Projet Montréal souhaite réitérer ici plusieurs recommandations administratives que nous avons déjà déposées lors de l'adoption du PTI 2012-2014 et qui n'ont toujours pas été pleinement retenues par l'Administration, en plus d'en rajouter quelques nouvelles.

Données budgétaires en « données ouvertes »

Avec ses 4,4 G\$, ses 19 arrondissements, ses nombreuses entités administratives et ses sociétés paramunicipales, le budget de la Ville est de plus en plus difficile à analyser, et ce, malgré les prix d'excellence pour la présentation budgétaire. Le principal problème vient du fait que les données budgétaires ne sont pas fournies dans un format qui permet son analyse. Par exemple, le format PDF des documents budgétaires empêche le traitement des tableaux, il est pratiquement impossible de créer un tableau différent de ceux présentés dans le budget, car nous n'avons pas accès aux données désagrégées, et les perpétuels changements dans l'organigramme empêchent pratiquement toute analyse longitudinale, car les bases de comparaison ne tiennent plus.

En parallèle de l'ouverture des données budgétaires, un vaste exercice de vulgarisation devrait être fait afin de permettre aux citoyens de comprendre le budget et de leur permettre d'évaluer eux-mêmes les différents choix budgétaires à partir d'exemples concrets, comme ce fut le cas avec la mise en ligne du site <http://budgetplateau.com/>.

Sur le document budgétaire de référence

1. Montrer systématiquement les projections actuarielles des fonds de retraite pour les 10 prochaines années et leurs influences sur notre capacité d'emprunt.
2. Montrer les impacts économiques des enjeux démographiques et de migration régionale pour Montréal.
3. Montrer les hypothèses qui ont été retenues pour établir les projections des taux d'intérêt estimés pour les 10 prochaines années. (Analyse de sensibilité)
4. Inclure un tableau montrant l'ensemble des emprunts de la Ville avec les éléments suivants :
 - a. Date d'émission
 - b. Date de fin
 - c. Taux d'intérêt
 - d. Emprunteur (agglo, ville centre, arrondissements, STM, organismes connexes (SHDM, parc Jean-Drapeau))
 - e. % assumé par un tiers (ex : gouvernements supérieurs)

5. Indiquer clairement la part de la dette de la Ville, de la STM et des sociétés paramunicipales qui sont assumées, ou garanties, par les gouvernements supérieurs et expliquer à quel point ces dettes affectent notre cote de crédit, et donc, notre capacité d'emprunt.
6. Rajouter un tableau montrant la répartition géographique des budgets d'opération, au minimum entre les arrondissements et villes liées.
7. Inclure un document complémentaire qui détaille les résultats réels du poste « dépenses contingentes ».
8. Inclure un document complémentaire qui fait le lien entre le budget et l'atteinte des engagements que la Ville a pris avec ses politiques (inclusion, lutte à la pauvreté) ou ses plans (Plan de transport, Plan de développement durable de la Ville de Montréal).

Sur les autres documents budgétaires

1. Que l'ensemble des services nous présente d'abord la projection de leurs besoins d'immobilisations pour les 10 prochaines années.
2. Que les années antérieures soient présentées, de même que les reports pour chacun des projets.
3. Que les documents particuliers fassent référence à la page correspondante du document général.
4. Que les documents connexes soient tous paginés et identifiés.
5. Que les diaporamas présentés en salle du conseil utilisent une taille de caractère suffisante pour être facilement lus des participants.

Sur le déroulement des présentations publiques

1. Afin de faciliter une plus grande participation citoyenne et la conciliation travail-famille des commissaires, nous recommandons que les commissions ne débutent pas avant 9 h le matin.
2. Que la première journée de la commission soit exclusivement consacrée à l'établissement d'un bilan du budget précédent.

Cette journée devrait couvrir les éléments suivants :

- Déposer à la commission un document de référence mesurant l'exactitude des prévisions du précédent budget;
- Analyser les principaux écarts et leurs causes;

- Analyser les perspectives économiques.
3. Prévoir davantage de temps pour les périodes de questions des commissaires, à la fin de chacune des présentations, pour éviter les habituels retards accumulés au fil de la journée et permettre aux commissaires de poser l'ensemble de leurs questions.
 4. Faire coïncider les présentations et l'adoption des budgets de la STM avec ceux de la Ville de Montréal.
 5. Que la commission prévoit, au minimum, une séance d'une demi-journée pour discuter des recommandations de chacun commissaires et non uniquement celles présentées par l'Administration.